

RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS DE SEPULTURE

TARIF à compter du 01 janvier 2019

Le renouvellement des concessions de sépulture est accordé, à leur expiration aux titulaires de ces concessions ou à leurs ayants-droits sur présentation de la demande ci-jointe et adressée à la Mairie d'ECROUVES.

Cette demande doit indiquer les Nom, prénoms, qualité et domicile du ou des pétitionnaires, la désignation de la concession et la durée du renouvellement sollicitée.

Le renouvellement est consenti pour les durées indiquées ci-dessous et moyennant le versement de la somme correspondante.

15 ans	100.00 €
30 ans	240.00 €
50 ans	370.00 €

Au cas où l'un des ayants-droits désirerait obtenir à titre personnel le renouvellement de la concession, il devra joindre à sa demande le désistement écrit des cohéritiers.

Le titre de concession vous sera adressé après versement du prix du renouvellement à la Trésorerie Principale de TOUL, 14 rue Drouas - 54200 TOUL.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

Je soussigné(e) NOM : NOM de Jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) : àDépartement :

Téléphone :

Domicilié(e)

Code Postal :Localité :

ai l'honneur de solliciter le renouvellement - la conversion

pour une durée de : **15 ANS** - **30 ANS** - **50 ANS**

de la concession N°

au Cimetière **CENTRE** - **GRANDMENIL** à ECROUVES

Je déclare agir en qualité de :

- **Concessionnaire ou seul héritier** de
- **Tant en mon nom qu'en celui des autres héritiers** de
- **Seul ayant droit** (fournir le désistement des autres héritiers)

Fait à le

(signature du demandeur)

Pièce à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité du demandeur;
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie de l'ancien titre de concession.;

Il est vivement recommandé d'avertir le service de tout changement d'adresse et de coordonnées téléphoniques.